



Règlement CROQ MENU (Centre de Loisirs) 2019/2020

croqmenu@gmail.com

EXEMPLAIRE A RETOURNER

1/ Le restaurant scolaire est une association gérée par des parents d'élèves BENEVOLES.
Il fonctionne les jours d'ouverture du centre de loisirs y compris les mercredi midi.

2/ Il est ouvert à tous les enfants, dont les familles sont à jour de la cotisation annuelle et les enfants préalablement inscrits selon les modalités en vigueur.

3/ L'adhésion annuelle est de : **5 Euros par famille , à régler par chèque lors de l'inscription**
Le prix du repas est fixé à **4,50 €**.

4/ Modalités :

L'inscription sera validée à réception des éléments suivants :

- La fiche d'inscription avec votre adresse mail
- Un RIB
- Le mandat de prélèvement SEPA signé par le titulaire du RIB
- Le règlement signé
- Un chèque d'adhésion de 5 €

Les repas seront programmés au moyen du logiciel ROPACH accessible via : www.ropach.com

Pour l'utilisation du logiciel, se référer au mode opératoire qui vous sera remis lors de l'inscription. Ce document est également visible sur la page d'accueil du site Ropach.

Chaque famille recevra par mail un mot de passe personnel (modifiable à tout moment), l'identifiant étant votre adresse email renseignée à l'inscription.

Le règlement se fera **obligatoirement** par prélèvement mensuel au réel **entre le 5 et le 10 du mois suivant.**
En cas de changement de coordonnées bancaires, les parents doivent fournir le formulaire SEPA complété et signé (disponible sur le site de la Mairie de Parcieux), accompagné du nouveau RIB.

En cas de rejet de prélèvement entraînant des frais bancaires, Croq Menu se réserve le droit de refacturer ces frais à la famille. La régularisation devra être effectuée sous un mois. Dans le cas contraire, Croq Menu se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant à la cantine.

5/ Modifications : Ajout ou annulation de repas.

Les repas devront être commandés sur ropach dès lors que vous avez inscrit votre enfant au centre. Bien que les inscriptions soient faites à l'avance, une certaine souplesse d'utilisation est possible en cas de force majeure. Vous pouvez ajouter ou annuler un repas en vous rendant dans l'onglet « planning » et en cochant ou décochant les jours concernés.

ATTENTION : Les repas peuvent être annulés ou ajoutés au plus tard :

Pour le Lundi :

Pour le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :

Le vendredi jusqu'à 9h00

La veille jusqu'à 9h00

AUCUNE MODIFICATION NE SERA ENREGISTREE auprès des responsables du centre ou dans les couloirs...

TOUT REPAS NON ANNULE DANS LES DELAIS SERA FACTURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF DE L'ABSENCE, le fournisseur nous imposant ces mêmes délais.

De même, que pour des raisons de normes sanitaires et de responsabilité, les repas ne peuvent être consommés que sur place.

Veillez à effectuer vos modifications sur le logiciel lors de l'absence de votre enfant

6/ Les repas sont livrés chaque matin par la société RPC, située à MANZIAT (71) en liaison froide.

7/ Afin de ne pas trop salir les jours de mauvais temps, les enfants doivent se déchausser. Prévoir si vous le souhaitez des chaussons, sinon les enfants resteront en chaussettes.

8/ En cas de traitements médicamenteux, les parents doivent fournir une autorisation datée et signée, ainsi qu'une copie de l'ordonnance et dans la mesure du possible prévenir un adulte responsable à l'avance. Dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la famille doit obligatoirement nous transmettre un exemplaire, accompagné des médicaments nécessaires.

9/ En cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre la ou les personnes indiquées sur la fiche de renseignements, nous ferons appel aux pompiers qui décideront de la nécessité d'une hospitalisation et du choix de l'établissement.

10/ Un comportement correct des enfants est exigé : politesse, respect du personnel et des camarades, respect de la nourriture et du matériel.

Les enfants mangent dans le calme, aident à mettre et débarrasser la table.

Un enfant qui perturbe le bon fonctionnement du restaurant scolaire verra ses parents avertis de son comportement. **Une exclusion temporaire, voire définitive, pourra être envisagée.**

11/ Le règlement intérieur du centre de loisirs s'applique également pendant le temps de cantine.

Vous acceptez que Croq Menu mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec elle. En l'occurrence, vous autorisez Croq Menu à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Croq Menu s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.

Je m'engage à respecter ce règlement, indispensable pour le bon fonctionnement et le bien être de tous.

A Parcieux, le

FAMILLE :

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant ou des enfants



Règlement CROQ MENU (Centre de Loisirs) 2019/2020

croqmenu@gmail.com

EXEMPLAIRE A CONSERVER

1/ Le restaurant scolaire est une association gérée par des parents d'élèves BENEVOLES.
Il fonctionne les jours d'ouverture du centre de loisirs y compris les mercredi midi.

2/ Il est ouvert à tous les enfants, dont les familles sont à jour de la cotisation annuelle et les enfants préalablement inscrits selon les modalités en vigueur.

3/ L'adhésion annuelle est de : **5 Euros par famille , à régler par chèque lors de l'inscription**
Le prix du repas est fixé à **4,50 €**.

4/ Modalités :

L'inscription sera validée à réception des éléments suivants :

- La fiche d'inscription avec votre adresse mail
- Un RIB
- Le mandat de prélèvement SEPA signé par le titulaire du RIB
- Le règlement signé
- Un chèque d'adhésion de 5 €

Les repas seront programmés au moyen du logiciel ROPACH accessible via : www.ropach.com

Pour l'utilisation du logiciel, se référer au mode opératoire qui vous sera remis lors de l'inscription. Ce document est également visible sur la page d'accueil du site Ropach.

Chaque famille recevra par mail un mot de passe personnel (modifiable à tout moment), l'identifiant étant votre adresse email renseignée à l'inscription.

Le règlement se fera **obligatoirement** par prélèvement mensuel au réel **entre le 5 et le 10 du mois suivant.**
En cas de changement de coordonnées bancaires, les parents doivent fournir le formulaire SEPA complété et signé (disponible sur le site de la Mairie de Parcieux), accompagné du nouveau RIB.

En cas de rejet de prélèvement entraînant des frais bancaires, Croq Menu se réserve le droit de refacturer ces frais à la famille. La régularisation devra être effectuée sous un mois. Dans le cas contraire, Croq Menu se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant à la cantine.

5/ Modifications : Ajout ou annulation de repas.

Les repas devront être commandés sur ropach dès lors que vous avez inscrit votre enfant au centre.

Bien que les inscriptions soient faites à l'avance, une certaine souplesse d'utilisation est possible en cas de force majeure. Vous pouvez ajouter ou annuler un repas en vous rendant dans l'onglet « planning » et en cochant ou décochant les jours concernés.

ATTENTION : Les repas peuvent être annulés ou ajoutés au plus tard :

Pour le Lundi :

Le vendredi jusqu'à 9h00

Pour le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :

La veille jusqu'à 9h00

AUCUNE MODIFICATION NE SERA ENREGISTREE auprès des responsables du centre ou dans les couloirs...

TOUT REPAS NON ANNULE DANS LES DELAIS SERA FACTURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF DE L'ABSENCE, le fournisseur nous imposant ces mêmes délais.

De même, que pour des raisons de normes sanitaires et de responsabilité, les repas ne peuvent être consommés que sur place.

Veillez à effectuer vos modifications sur le logiciel lors de l'absence de votre enfant

6/ Les repas sont livrés chaque matin par la société RPC, située à MANZIAT (71) en liaison froide.

7/ Afin de ne pas trop salir les jours de mauvais temps, les enfants doivent se déchausser. Prévoir si vous le souhaitez des chaussons, sinon les enfants resteront en chaussettes.

8/ En cas de traitements médicamenteux, les parents doivent fournir une autorisation datée et signée, ainsi qu'une copie de l'ordonnance et dans la mesure du possible prévenir un adulte responsable à l'avance. Dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), la famille doit obligatoirement nous transmettre un exemplaire, accompagné des médicaments nécessaires.

9/ En cas d'urgence et dans l'impossibilité de joindre la ou les personnes indiquées sur la fiche de renseignements, nous ferons appel aux pompiers qui décideront de la nécessité d'une hospitalisation et du choix de l'établissement.

10/ Un comportement correct des enfants est exigé : politesse, respect du personnel et des camarades, respect de la nourriture et du matériel.

Les enfants mangent dans le calme, aident à mettre et débarrasser la table.

Un enfant qui perturbe le bon fonctionnement du restaurant scolaire verra ses parents avertis de son comportement. **Une exclusion temporaire, voire définitive, pourra être envisagée.**

11/ Le règlement intérieur du centre de loisirs s'applique également pendant le temps de cantine.

Vous acceptez que Croq Menu mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec elle. En l'occurrence, vous autorisez Croq Menu à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Croq Menu s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.

Je m'engage à respecter ce règlement, indispensable pour le bon fonctionnement et le bien être de tous.
A Parcieux, le FAMILLE :

Signature du responsable légal

Signature de l'enfant ou des enfants